

RÈGLEMENT COMPÉTITIONS JEUNES

DISTRICT DE FOOTBALL
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

2026-2027

Homologation Comité de Direction le 10 juin 2026



District de Football
des Pyrénées-Atlantiques

SOMMAIRE

<i>I – Dispositions Générales</i>	<i>3</i>
Article 1 – Informations	3
Article 2 – Compétitions organisées	3
Article 3 – Engagements via Footclubs.....	3
Article 4 – Horaires des matchs	3
Article 5 – Les calendriers	4
Article 6 – Arbitrage	5
<i>II – Les championnats : 1^{ère} phase.....</i>	<i>5</i>
Article 7 – Engagements	5
Article 8 – Catégories U19, U17 et U15	5
Article 9 – Catégorie U13	6
<i>III – Intersaison</i>	<i>6</i>
Article 10 – Modifications intersaison	6
<i>IV – Les championnats : 2^{ème} phase</i>	<i>7</i>
Article 11 – Catégories U19, U17 et U15	7
Article 12 – Catégorie U13	7
<i>V – Coupes départementales U19/U17/U15</i>	<i>8</i>
Article 13 – Équipes participantes	8
Article 14 – Participation des joueurs	8
Article 15 – Déroulement des matchs.....	9
Article 16 – Les terrains	9
Article 17 – Tirage des tours.....	9
<i>VI- Festival Foot U13</i>	<i>10</i>
Article 18 – Équipes participantes	10
Article 19 – Organisation générale	10
Article 20 – Poules et matchs	10
Article 21 – Déroulement de la compétition	10

REGLEMENTS COMPETITIONS JEUNES

2026-2027

I – Dispositions Générales

Article 1 – Informations

Les catégories U13 à U19 sont gérées par la Commission des Compétitions des Jeunes.

Le contact officiel est : jeunes-compétitions64@footpyr64.fff.fr

Le District doit être en copie des communications via les deux adresses suivantes :

-direction@footpyr64.fff.fr

-secretaire-general@footpyr64.fff.fr

En cas d'interdistricts, pour les équipes hors 64, le District d'appartenance doit être en copie.

Article 2 – Compétitions organisées

Le District organise les compétitions suivantes :

- championnat Interdistricts U19* ;
- championnats U17, U15 et U13 ;
- coupe des Pyrénées U19*, U17 et U15 ;
- coupe interdistricts U19* ;
- coupe de l'Encouragement U17 et U15 ;
- festival foot U13.

**3 joueurs U20 autorisés par match*

Ces compétitions sont soumises aux Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, de la Ligue de Nouvelle-Aquitaine et des Pyrénées-Atlantiques.

Article 3 – Engagements via Footclubs

Les dates limites des engagements par compétition seront communiquées en annexe après validation par le Comité de Direction.

Article 4 – Horaires des matchs

L'heure officielle des rencontres est fixée :

- le samedi à 14h00 pour la catégorie U13 ;
- le samedi à 15h30 pour les catégories U19 et U17 ;
- le dimanche à 10h00 pour la catégorie U15 ;
- les levers de rideau le samedi à 13h30.

Dispositions particulières U19 et U17 :

Une dispense de demande d'accord du club adverse est octroyée au club recevant pour déplacer la rencontre d'une 1 heure avant ou ½ après l'horaire officiel (15h30) y compris pour la dernière journée suivant l'article 20-4 des RG-DPA.

Dispositions particulières U15 :

REGLEMENTS COMPETITIONS JEUNES 2026-2027

Une dispense de demande d'accord du club adverse est octroyée au club recevant pour déplacer la rencontre d'une ½ heure avant ou après l'horaire officiel (10h) y compris pour la dernière journée suivant l'article 20-4 des RG-DPA.

Seront acceptés les modifications du dimanche au samedi, avec accord des 2 clubs, pour une rencontre de Coupe de jeunes U15 uniquement en ½ finale.

Dispositions particulières U13 :

Une dispense de demande d'accord au club adverse est octroyée au club recevant pour avancer la rencontre d'une heure avant l'horaire officiel (14h) y compris pour la dernière journée suivant l'article 20-4 des RG.

Pour toute autre demande, l'accord du club adverse est obligatoire.

Article 5 – Les calendriers

Les dates de reprise des compétitions ainsi que le calendrier général seront communiquées en annexe après validation par le Comité de Direction.

Engagements de la commission :

- pas de match de championnat pendant les vacances scolaires (sauf coupe ou rattrapage).
- pas de match les jours fériés sauf si jour de week-end (samedi ou dimanche).
- pas de match en semaine, excepté pour le report d'un match de coupes.

Modifications rencontres :

- hors report d'un match sur une journée de rattrapage déjà prévue dans le calendrier, la commission ne proposera pas de date.
- si match non joué => classement au quotient à la fin de la phase.

Demandes spécifiques :

Aucune date « gelée » pour des manifestations (tournois, fêtes, voyage scolaire, match pro, etc...). Les clubs se doivent d'anticiper leurs demandes de report via Footclubs (avancer ou reporter).

Toute demande de report d'une rencontre reste soumise à l'appréciation de la Commission qui pourra l'accorder en estimant le caractère insurmontable poussant le club à demander ce report.

Dispositions particulières U15 :

Pour les rencontres U15 du dimanche matin, à l'exception de celles de la dernière journée suivant l'article 20-4 des RG-DPA, elles ne peuvent être avancées au samedi par respect des clubs par rapport au statut de l'arbitrage.

Toutefois, seront acceptées les modifications du dimanche au samedi, avec accord des 2 clubs, pour les rencontres U15 dont la distance est supérieure à 80kms (aller).

Seront également acceptées les modifications du dimanche au samedi, avec accord des 2 clubs, pour permettre un déplacement commun en bus de 2 équipes d'un même club et pour une même destination (avec un maximum de 30kms entre les 2 clubs recevant).

REGLEMENTS COMPETITIONS JEUNES

2026-2027

Article 6 – Arbitrage

En cas de match interdistricts, les arbitres sont désignés par la commission départementale du club recevant.

II – Les championnats : 1^{ère} phase

Article 7 – Engagements

Engagement libre : choix du niveau de compétition effectué par les clubs (via Footclubs) :

- 1 niveau de compétition pour la catégorie U19 (brassage) ;
- 3 niveaux de compétition pour les catégories U17 et U15 (Excellence, N1 et N2) ;
- 5 niveaux de compétitions pour la catégorie U13 (Elite, Excellence, N1, N2 et N3).

Selon le nombre d'équipes engagées, la commission se réserve le droit d'ajouter ou de retirer des niveaux

Engagement retardataire :

- prise en compte avant la parution du calendrier des matchs ;
- insertion au plus bas niveau à la place d'un exempt, si exempt ;
- si pas de possibilité => inscription en 2^{ème} phase.

Article 8 – Catégories U19, U17 et U15

Constitution du brassage U19 interdistricts :

L'organisation structurelle (nombre de poules, d'équipes par poule et déroulement) est définie par la commission en début de chaque saison en fonction du nombre d'équipes engagées :

- engagement non limité ;
- poules géographiques.

Constitution du niveau Excellence U17 et U15 :

L'organisation structurelle (nombre de poules, d'équipes par poule et déroulement) de cette 1^{ère} phase, donnant accès à la division « Elite » en 2^{ème} phase qui déterminera les montées en Ligue de fin de saison, est définie par la commission en début de saison en fonction du nombre d'équipes engagées :

- engagement non limité ;
- pas de zone géographique ;
- si plusieurs poules : tirage au sort sur 3 chapeaux (Pau/Orthez/Basque) avec répartition équitable des équipes par poule.

Constitution des poules des autres niveaux U17 et U15 :

L'organisation structurelle (nombre de poules, d'équipes par poule et déroulement) est définie par la commission en début de saison en fonction du nombre d'équipes engagées par niveau.

- engagement non limité ;
- poules géographiques.

REGLEMENTS COMPETITIONS JEUNES

2026-2027

Article 9 – Catégorie U13

Constitution du niveau U13 Elite :

Le nombre de poules et d'équipes (par poule) sera déterminé en début de saison en fonction des équipes engagées ;

Niveau constitué en match aller/retour ou match simple suivant le nombre d'équipes par poule et est soumise à des accessions et rétrogradations :

- le nombre d'accession(s) à mi-saison d'U13Elite en U13Critérium est défini par la Ligue ;
- le nombre d'équipes maintenues en division « Elite » de la 2^{ème} phase est défini en fonction des engagements ;

Toute équipe en Elite ne peut refuser une montée en Critérium

Les éducateurs des équipes Elite s'engagent à assister à une réunion de début de saison (absence sanctionnée par une amende)

Une seule équipe par club pourra participer

Constitution du niveau U13 Excellence :

Le nombre de poules et d'équipes (par poule) sera déterminé en début de saison en fonction des équipes engagées ;

Niveau constitué en match aller/retour ou match simple suivant le nombre d'équipes par poule et est soumise à des accessions et rétrogradations :

- le nombre d'accession(s) en division Elite de la 2^{ème} phase est défini en fonction des engagements ;
- à minima, le dernier de chaque poule est rétrogradé en Division D1.
- engagement non limité ;
- si plusieurs poules : tirage au sort : 3 chapeaux (Pau/Orthez/Basque) avec répartition équitable des équipes par poule ;

Constitution des autres niveaux N1, N2 et N3 :

Le nombre de poules et d'équipes (par poule) sera déterminé en début de saison en fonction des équipes engagées ;

Niveau constitué en match aller/retour ou match simple suivant le nombre d'équipes par poule et est soumise à des accessions et rétrogradations :

- engagement non limité par niveau ;
- poules géographiques ;
- les meilleures équipes de chaque niveau accèdent au niveau supérieur pour la 2^{ème} phase suivant le nombre de places disponibles.
- à minima, le dernier de chaque poule est rétrogradé au niveau inférieur.

III – Intersaison

Article 10 – Modifications intersaison

Engagement nouvelles équipes :

REGLEMENTS COMPETITIONS JEUNES

2026-2027

- U19, U17 et U15 dans la plus basse division proposée.
- U13 dans la plus basse division proposée.

IV – Les championnats : 2^{ème} phase

Article 11 – Catégories U19, U17 et U15

Constitution dans chaque division de chaque catégorie :

- nombre de Divisions en fonction du nombre d'équipes engagées
- nombre de poule(s) par division en fonction du nombre d'équipes engagées ;
- pas de secteur défini => poules constituées en fonction des classements de la 1^{ère} phase (se référer aux articles 17 et 18.1 des règlements généraux) ;**
- la dernière division de chaque catégorie peut être organisée différemment des autres suivant le nombre d'équipes restantes.

Spécificité catégories U17 et U15

Création d'une division « Elite » pour les accessions en Ligue en fin de saison :

- le nombre d'équipes accédant d'U17 en U18R2 est défini par la Ligue
- le nombre d'équipes accédant d'U15 en U16R2 est défini par la Ligue

La division « Elite » n'est pas accessible aux équipes B, celles-ci ne pouvant prétendre à monter en Ligue.

Autres divisions inférieures : Excellence, D1, D2, etc....

Article 12 – Catégorie U13

Constitution de la division Elite :

La constitution de ce niveau dépendra du nombre d'équipes engagées en 1^{ère} phase, composé :

- d'équipes maintenues de la 1^{ère} phase ;
- d'équipes issues du niveau Excellence ;
- une seule équipe par club pourra participer**

Constitution de la division Excellence :

La constitution de ce niveau dépendra du nombre d'équipes engagées en 1^{ère} phase composé:

- des équipes maintenues de la 1^{ère} phase ;
- si besoin, du nombre d'équipes nécessaires issues du niveau N1 en fonction des classements de la 1^{ère} phase.

Constitution de la division D1 :

La constitution de ce niveau dépendra du nombre d'équipes engagées en 1^{ère} phase composé:

- du dernier de chaque poule du niveau Excellence de la 1^{ère} phase ;
- si besoin, du nombre d'équipes nécessaires issues du niveau N2 pour constituer les poules par secteur en tenant compte des classements de la 1^{ère} phase.

Constitution des divisions D2 et D3 :

- nombre de poules défini en fonction du nombre d'équipes ;
- secteurs géographiques avec mélange des équipes en fonction des classements de la 1^{ère} phase.

REGLEMENTS COMPETITIONS JEUNES

2026-2027

V – Coupes départementales U19/U17/U15

Article 13 – Équipes participantes

Ne peuvent s'engager dans une coupe départementale, que les équipes présentes dans un championnat régional ou départemental de même catégorie.

Coupe U19 Interdistricts :

Coupe réservée aux équipes évoluant en championnat U19 Interdistricts.

Les vaincus des premiers et deuxièmes tours de la coupe des Pyrénées, hormis les équipes évoluant en championnat régional, peuvent disputer la Coupe Interdistricts (sous réserve d'avoir respecté les formalités d'engagement). Les éliminés des tours suivants ne peuvent plus s'y engager.

Coupe des Pyrénées U19, U17, U15 :

Compétition ouverte aux équipes disputant un championnat U19, U17 ou U15. régional ou départemental. Les équipes régionales U18, U16 et U14 ne peuvent pas y participer.

Chaque club ne peut engager qu'une seule équipe par catégorie.

Pour les ententes, le club référent est le club support.

Coupe de l'Encouragement :

Uniquement ouverte aux équipes U17 et U15 disputant un championnat départemental.

Pour les ententes, le club référent est le club support.

En catégories U17 et U15, les vaincus du premier tour de la coupe des Pyrénées, hormis les équipes évoluant en championnat régional, peuvent disputer la Coupe de l'Encouragement (sous réserve d'avoir respecté les formalités d'engagement).

Les éliminés des tours suivants ne peuvent plus s'y engager.

Dispositions particulières :

Chaque club ne peut engager qu'une seule équipe par catégorie dans chaque coupe.

Les clubs ayant deux équipes dans une même catégorie peuvent engager une équipe en Coupe des Pyrénées et l'autre en Coupe de l'Encouragement.

De même, il est impossible pour un club d'inscrire son équipe A en coupe d'Encouragement, dès lors qu'il serait en entente avec un ou plusieurs autres clubs dans une même catégorie d'âge (équipe de l'entente déjà présente dans cette coupe) et ce, bien que le club support ne soit pas le club de cette équipe A.

Article 14 – Participation des joueurs

Règlement particulier coupes départementales jeunes (U17-U15) :

Par décision du comité de direction en date du 07 novembre 2018 :

REGLEMENTS COMPETITIONS JEUNES 2026-2027

Ne peut participer à un match de coupe départementale U17 et U15, le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24 heures précédentes et suivantes.

Les joueurs U14, participants à des compétitions de niveau régional ou fédéral « peuvent participer aux coupes départementales U15 ».

Les joueurs U16, participants à des compétitions de niveau régional ou fédéral « peuvent participer aux coupes départementales U17 ».

Article 15 – Déroulement des matchs

Les coupes Interdistricts, Pyrénées et de l'Encouragement se disputent par élimination directe.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des tirs au but suivant la procédure des RG de la FFF ou LFNA.

Article 16 – Les terrains

Les rencontres sont désignées par tirage au sort intégral.

Elles se jouent sur le terrain du club premier nommé, sauf :

- a. S'il y a plus d'une division d'écart entre les deux équipes ;
- b. Si le club premier nommé a déjà reçu au tour précédent et si son adversaire s'est déplacé, la rencontre est inversée.

Dans le cas où plusieurs équipes d'un même club recevraient le même jour, la Commission pourra autoriser le club concerné, s'il en fait la demande et avec l'accord du club adverse, à inverser la rencontre afin de permettre un meilleur déroulement des compétitions et ceci sans tenir compte du tirage au sort et / ou de la hiérarchie des clubs opposés.

Article 17 – Tirage des tours

Intégration de toutes les équipes engagées (via Footclubs) dès le premier tirage des coupes, même celles encore qualifiées dans les coupes nationales ou régionales.

Dispositions particulières aux coupes :

Dans le cas d'équipe(s) ayant une rencontre programmée le même jour en compétition supérieure (championnat ou coupe), le match de coupe se déroulera sur le terrain du club désigné «recevant» :

- a. le mercredi qui précède la date initialement prévue.
- b. dans le cas d'une seconde impossibilité, le mercredi qui suit la date initialement prévue.
- c. dans la mesure où le club recevant ne pourrait proposer un terrain avec éclairage homologué, la rencontre sera inversée.

REGLEMENTS COMPETITIONS JEUNES 2026-2027

d. dans le cas où le club visiteur ne pourrait lui aussi accueillir la rencontre, la Commission des Compétitions Jeunes se réserve le droit de fixer une autre date ou faire disputer la rencontre sur terrain neutre.

e. En cas de nouveau report et sans proposition d'un terrain de repli par le club recevant, celui-ci sera déclaré perdant.

De même, pour tout report d'une rencontre suite à un arrêté municipal, elle sera reportée automatiquement au mercredi suivant sur le terrain du club désigné «recevant » et en cas d'impossibilité, application ensuite du même principe de report que pour le cas d'équipe encore qualifiée en compétition supérieure.

VI- Festival Foot U13

Article 18 – Équipes participantes

Une seule équipe par club sur engagement officiel via Footclubs.

Article 19 – Organisation générale

Compétition départementale organisée en fonction du nombre d'équipes engagées.

Finale départementale organisée suivant les directives de la FFF.

Lieu de la finale : la commission fera appel à candidature.

Article 20 – Poules et matchs

Toutes les équipes entrent dès le premier tour :

-tirage au sort intégral pour chaque tour avec répartition équilibré des différents niveaux ;

-le premier tiré reçoit le plateau de 3 ou 4 équipes.

En cas d'absence(s) d'1 équipe pour un plateau de 3 et d'1 ou 2 pour un plateau de 4, le plateau se déroule avec les autres équipes présentes.

Le plateau doit impérativement se jouer à la date prévue :

En cas d'indisponibilité du terrain de l'équipe recevant, la commission déplacera le plateau sur un terrain synthétique si une des équipes présentes dans la poule peut en proposer un tout en respectant l'ordre du tirage initial.

Si aucun terrain synthétique ne peut être proposé, le deuxième tiré sera désigné recevant.

Article 21 – Déroulement de la compétition

Les dates des différents tours et finale seront communiquées en annexe après validation par le Comité de Direction.

Le nombre de tour est défini en fonction des engagements

La finale départementale se joue sous la formule de l'échiquier.